

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Responsable du pôle autonomie

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Conception et pilotage des politiques publiques/management stratégique- santé

Emploi-type : Administrateur de santé (SAN-10-A)

Catégorie : A

Corps : IASS

Niveau : 8/9 selon CCN

Groupe RIFSEEP : 3

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon ☐ Siège site Clermont-Ferrand ☐ Délégation territoriale ☒ Site à préciser : Yzeure

Direction : Délégation départementale de l'Allier

Pôle : Pôle Autonomie

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux/Missions de la direction d'affectation :

L'ARS a trois grandes missions :

- Réguler l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social :
 - Pour une meilleure répartition de l'offre sur le territoire,
 - Pour assurer des soins et des prises en charges médico-sociales sûres et de qualité,
 - Pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses,
 - En contribuant avec l'Assurance maladie à la gestion du risque assurantiel.
- Gérer les urgences sanitaires :
 - Contribuer à la gestion des crises sanitaires, sous la responsabilité des Préfets de départements,
 - Organiser la veille et la sécurité sanitaire ainsi que l'observation de la santé.
- Développer la prévention :
 - Assurer le développement des actions de prévention et de promotion de la santé,

La délégation départementale de l'Allier constitue l'échelon local de l'action de l'ARS.

En lien avec les directions métiers, la Délégation aux usagers, à l'évaluation et à la Qualité (DUEQ) et la Mission Inspection, Evaluation et Contrôles (MIEC), elle exerce les missions suivantes :

- Les missions exercées sous l'autorité du préfet : prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, mise en œuvre des dispositions sur les soins psychiatriques sans consentement, application du règlement sanitaire départemental, procédures d'alertes sanitaires et participation au centre opérationnel départemental (COD).
- Le suivi de la réglementation générale : mise en œuvre des actes de gestion et d'application des différentes réglementations issues du code de la santé publique, organisation et suivi des examens et stages, enregistrement des professionnels de santé et veille statutaire relative aux personnels de la fonction publique hospitalière et médico-sociale.
- L'animation territoriale : elle est garante de la territorialisation des politiques et des thèmes définis par le projet régional de santé et assume l'animation au sein des territoires des thématiques relevant du champ de compétence de l'Agence. Notamment, elle propose et négocie les contrats locaux et territoriaux de santé et en assure le suivi.
- La régulation territoriale : elle assure la régulation territoriale pour les secteurs hospitalier et médico-social et apporte notamment sa contribution à l'allocation de ressources, selon la répartition des tâches fixées avec

les directions métiers, à la contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi qu'à l'analyse des activités.

Elle participe également aux missions d'inspection et de contrôle, selon le programme annuel prévu par la MIEC et contribue, pour ce qui la concerne, à l'élaboration des politiques régionales.

Le pôle autonomie est chargé de mettre en œuvre au niveau territorial les politiques et orientations régionales relatives à l'allocation de ressources, l'efficacité, l'évaluation des actions, la contractualisation, la recomposition de l'offre, ainsi que la qualité et la bientraitance dans les établissements et services médico-sociaux, en lien, avec le conseil Départemental. Il assure également les relations avec les usagers des établissements médico-sociaux.

Effectif : 6

Activités principales :

Le responsable du pôle autonomie doit coordonner la mise en œuvre des politiques sectorielles territorialisées conduites par l'ARS en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en vue de favoriser le développement de leur autonomie.

Il contribue, au sein de la délégation territoriale, à la transversalité des actions, et est, sur son champ de compétences est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'autonomie et de la mise en œuvre des objectifs de la filière métier « autonomie ».

Il favorise l'action collective de l'équipe de professionnels, cadres et agents; en veillant aux temps d'échanges et à la bonne circulation de l'information. A ce titre, il organise le travail du pôle, par une action de régulation, en développant par ailleurs une réflexion prospective des charges de travail, fixe les objectifs individuels et collectifs inscrits dans les objectifs prioritaires de l'Agence, et s'assure de l'atteinte des résultats.

Il représente l'Agence, notamment auprès du Département, des autorités préfectorales et des services de l'État, des collectivités territoriales, du secteur associatif et des usagers.

Missions

- Encadrement hiérarchique des agents du Pôle Autonomie
- Autorisation/planification
- Contractualisation
- Supervision, évaluation et négociation des CPOM
- Supervision de la campagne budgétaire en lien avec la direction de l'autonomie
- Supervision de l'instruction des comptes administratifs/ERRD
- Suivi et évaluation des directeurs d'établissements

Inspection /contrôle

- Coordination et participation aux inspections
- Suivi des inspections réalisées dans les ESMS
- Gestion des plaintes et des événements indésirables

Animation et/ou participation aux groupes de travail départementaux et régionaux sur les thématiques relevant du pôle autonomie.

Suivi et mise en œuvre de la politique médico-sociale de l'ARS dans l'Allier, du programme régional de santé et des plans nationaux en lien avec la Direction de l'Autonomie.

Activités annexes :

Participer aux dispositifs d'astreinte et de permanence,
Participer aux organisations de gestion de situations exceptionnelles.

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.

Spécificités du poste / Contraintes

Déplacements sur le département et sur la région,
Disponibilité.

Partenaires institutionnels

Externes : DGCS, CNSA, les agences (ANESM, ANAP, ATIH, etc.), la préfecture, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et notamment le Conseil Départemental, les directeurs et les personnels des ESMS, les responsables associatifs, les représentants d'usagers.

Internes : Les directions métiers, la MIEC, la DUEQ.

COMPÉTENCES REQUISES

Connaissances

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Cadre légal et réglementaire de la santé publique		X		
Contexte socio-économique territorial	X			
Méthodologie et procédures juridiques de l'inspection et du contrôle		X		
Connaissance approfondie des politiques sanitaires et sociales, et plus particulièrement celles conduites en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, ainsi que des dispositifs et des partenaires		X		
Réglementation de la planification en santé		X		

Savoir-Faire

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Capacité à rassembler une équipe de professionnels pour porter les objectifs de l'ARS, dans un cadre résolument transversal	X			
Accompagner les changements dans l'organisation de l'offre et la mise en œuvre des évolutions réglementaires sur le territoire		X		
Animer et développer un réseau partenarial		X		
Capacité à arbitrer		X		
Capacité à mobiliser les moyens du pôle et à les orienter		X		
Capacité à évaluer les agents et à mettre en œuvre les actions nécessaires au maintien et/ou au développement de leurs compétences		X		

Savoir-Être

Travailler en équipe y compris pluridisciplinaire
Savoir déléguer
Faire preuve de rigueur
Avoir le sens de la négociation, de la médiation et de la diplomatie

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : Délégué départemental de l'Allier.